

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 juillet 2016**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS  
D'ACCUEIL DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE "LES CALINOUS" - GIGNAC  
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 juillet 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Grégory BRO, Madame Viviane RUIZ, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILLOING, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. Daniel REQUIRAND à M. Claude CARCELLER, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice NEGRIER à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Christophe GAUX à Madame Edwige GENIEYS

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Bernard GOUZIN

Absents : M. René GOMEZ, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence relative aux actions en faveur de la petite-enfance.

Vu la gestion depuis mars 2012, du multi-accueil « Les Calinous » sur la commune de Gignac par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu que cet équipement, créé en 1993 et ouvert en 1994, comportait un agrément d'une vingtaine de places et mixait l'accueil en crèche et l'accueil en halte-garderie,

Vu que cette structure, face à l'accroissement démographique, a par la suite bénéficié d'extensions d'agréments successives pour arriver à la capacité d'accueil actuelle : 32 places en journée et 24 places entre 12h et 14h,

Considérant qu'au vu des dernières visites réglementaires (Protection Maternelle Infantile, sécurité et accessibilité), il s'avère aujourd'hui que les espaces techniques semblent inadaptés au regard du nombre d'enfants accueillis et notamment :

- surface de la buanderie/lingerie intégrée actuellement aux sanitaires enfants insuffisante
- surface du local ménage insuffisante,
- vestiaire pour le personnel inexistant,
- espace de repos pour le personnel restreint
- espace repas pour les sections moyen – grand insuffisant,
- surface de la cuisine pour la préparation des repas (liaison chaude) trop restreinte pour respecter les normes d'hygiène.

Considérant qu'afin de répondre à ces différents éléments, il est proposé de créer une extension accolée à la structure actuelle,

Considérant que la surface d'extension nécessaire est aujourd'hui estimée à 82 m<sup>2</sup>, 21 m<sup>2</sup> de l'équipement existant étant réorganisé ; le multi-accueil présentant une surface actuelle d'environ 260 m<sup>2</sup>, le projet représente une augmentation de surface d'environ 32 %,

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle comporte :

- 30 000 € de prestations intellectuelles et frais divers
- 220 000 € de travaux

Considérant que cette opération peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment :

- L'Etat au titre de la DTR,
- Le Conseil Départemental de l'Hérault au titre du contrat de territoire,
- La Caisse d'Allocations Familiales,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous :

<b>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</b>					
Plan de financement prévisionnel					
<b>CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU MULTI-ACCUEIL LES CALINOUS – GIGNAC</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
<b>Prestations intellectuelles et frais divers</b> : maîtrise d'œuvre, études, diagnostics, ...	<b>30 000 €</b>	<b>12%</b>	<b>Conseil Départemental</b> (Contrat de territoire)	<b>125 000 €</b>	<b>50%</b>
			<b>Caisse d'Allocations Familiales</b>	<b>37 500 €</b>	<b>15%</b>
			<b>Etat</b> (DETR)	<b>37 500 €</b>	<b>15%</b>
<b>Travaux</b>	<b>220 000 €</b>	<b>88%</b>			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>200 000 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>50 000 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>250 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>250 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
 N° 1338 le 13/07/2016  
 Publication le 13/07/2016  
 Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
 Gignac, le 13/07/2016  
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160711-lmcl86241-BF-I-I  
 Le Président de la communauté de communes  
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

